



## Conseil Portuaire du jeudi 31 octobre 2019 Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 31 octobre à 15 heures, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

### Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. le Maire,  
Alain CHARLET, Adjoint à M. le Maire,  
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,  
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,  
Bernard BARBIER, Jean-Jacques ARTAUD représentant les associations.  
Jean-François GARENNE représentant les professionnels.

### Absents excusés :

Dominique PEYRACHE représentant les associations.  
Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

### Ordre du jour :

#### **I. Bilan saison 2019**

- 1.1. Contrats annuels au 01/10/2019
- 1.2. Escales, Chiffres d'affaires, Laverie, Produits divers
- 1.3. Libération d'emplacement
- 1.4. Remboursement sous-location
- 1.5. Manifestations organisées durant la saison
  - 1.5.1. Le port fête ses 30 ans – le 9 juin
  - 1.5.2. Expédition 7<sup>ème</sup> Continent – du 19 au 22 juillet
  - 1.5.3. Rassemblement de voiliers traditionnels – le 29 août
  - 1.5.4. « LOLA » fête ses 100 ans

#### **II. Prévisions travaux 2019/2020**

- 2.1. Travaux effectués en 2019
- 2.2. Travaux à envisager

#### **III. Tarifs 2020**

#### **IV. Questions diverses**

## I. BILAN SAISON 2019

### 1.1. Contrats annuels au 01/10/2019 (y compris les suspensions)

Catégorie A : - de 6m	Catégorie H : 9m à 9.49m
Catégorie B : 6m à 6.49m	Catégorie I : 9.50m à 9.99m
Catégorie C : 6.50m à 6.99m	Catégorie J : 10m à 10.99m
Catégorie D : 7m à 7.49m	Catégorie K : 11m à 11.99m
Catégorie E : 7.50m à 7.99m	Catégorie L : 12m à 12.99m
Catégorie F : 8m à 8.49m	Catégorie M : 13m à 13.99m
Catégorie G : 8.50m à 8.99m	Catégorie N : + de 14m

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
<b>Monocoque</b>	88	132	123	71	36	46	47	24	23	34	15	8	4	5	<b>656</b>
<b>Multicoque</b>									2	2	5	1		1	<b>11</b>

• **Suspensions de contrat :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	5	5	3	3	0	3	3	0	0	1	1	0	0	1	25
Multicoque									1	1					2

• **Résiliations :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	5	8	4	1	2	2	0	0	0	1	1	0	1	0	25
Multicoque															

(du 01/01/17 au 01/10/17 → 33 résiliations, du 01/01/18 au 01/10/18 → 23 résiliations)

• **Liste d'attente :**

Nombre d'inscriptions du 01/01/2019 au 01/10/2019 :

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
11	19	5	7	4	1	6	1	54

(du 01/01/17 au 01/10/17 → 69 inscriptions, du 01/01/18 au 01/10/18 → 52 inscriptions)

Au 01/10/2019, la liste globale compte :

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
33	137	53	45	22	21	38	8	357

(au 01/10/2017 → 375 inscriptions, au 01/10/2018 → 362 inscriptions)

**1.2. Escales, Chiffre d'affaires, Laverie et produits divers**

- **Escales (escales facturées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre):**

	Nombre de séjours				Nombre de nuitées			
	2017	2018	2019 (évolution par rapport à 2018)		2017	2018	2019 (évolution par rapport à 2018)	
Janvier	4	3	3		4	3	9	
Février	10	9	19		10	13	30	
Mars	33	18	36		43	22	50	
Avril	246	194	179	-8%	415	355	289	-19%
Mai	396	488	397	-19%	693	887	691	-22%
Juin	605	571	597	+5%	1224	1079	1074	-
Juillet	706	843	798	-5%	1512	1689	1581	-6%
Août	964	941	905	-4%	1913	1835	1707	-7%
Septembre	304	462	419	-9%	538	757	712	-6%
<b>TOTAL</b>	<b>3268</b>	<b>3529</b>	<b>3353</b>	<b>-5%</b>	<b>6352</b>	<b>6640</b>	<b>6143</b>	<b>-7%</b>

La baisse d'activité au printemps peut s'expliquer par une météo plutôt maussade.

Concernant la consommation de carburant, celle-ci a également baissé (stabilité pour le sans plomb mais baisse pour le gazole à hauteur de 21%).

Différents facteurs peuvent expliquer cette situation, comme par exemple :

- . la conjoncture économique : de nombreux plaisanciers sont de plus en plus soucieux de leur consommation,
- . la baisse de la ressource halieutique peut impacter les sorties de bateaux « pêche/promenade ».

**- Chiffre d'affaires – Régie stationnement (arrêté au 30/09/2019) :**

	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2019 (TTC)	Evolution entre 2018 et 2019
Escales	138 601,79 €	144 556,58 €	136 703,96€	- 5.43%
Hebdo/Mensuels	132 881,36 €	129 207,97 €	118 622,47€	- 8.19%
Mouillages	10 025,85 €	9 671,99 €	7 840,42€	- 18.93%
Zone Technique	4 184,68 €	3 473,38 €	4 396,53€	+ 26.57%
Parking à terre	10 218,77 €	13 246,11 €	13 443,25€	+ 1.48%
Forfaits hiver	5 438,36 €	8 636,99 €	10 024,36€	+ 16.06%
Cale de mise à l'eau	1 565,85 €	1 619,05 €	1 770,00€	+ 9.32%
Cale de mise à l'eau - Forfaits 5 passages	6 010,85 €	5 747,45 €	6 450,00€	+ 12.22%
Cale de mise à l'eau Jet Ski	602,40 €	550,65 €	392,00€	- 28.81%
Cale de mise à l'eau Jet Ski - Forfaits 5 passages	1 092,00 €	1 139,40 €	810,00€	- 28.9%
Cale de mise à l'eau - Forfait annuel	2 136,15 €	1 686,30 €	2 400,00€	+ 42.32%
Cale de mise à l'eau – Forfait annuel Jet Ski			200,00€	
Cale - Forfaits annuels prof.	1 421,10 €	1 442,40 €	1 464,00€	+ 1.42%
Frais inscription liste d'attente	3 450,00 €	2 600,00 €	2 700,00€	
Frais de gestion - Suspension	200,00 €	1 000,00 €	1 200,00€	+ 20%
Remorquages	312,00 €	480,00 €	552,00€	+ 15%
Badges abonnés	380,00 €	300,00 €	540,00€	+ 80%
Divers		257,71 €	448,85€	+ 74.16%
<b>TOTAL</b>	<b>318 521,16 €</b>	<b>325 615,98 €</b>	<b>309 957,84€</b>	<b>- 4.80%</b>

M. Charlet souligne la baisse du chiffre d'affaires des mouillages ainsi que de leur occupation : Nombre de bouées louées durant la saison 2019 (certaines sont louées pour la saison complète, d'autres ne sont louées que partiellement):

- Mouillage des Alises : 15/18
- Mouillage des Huttes A : 12/19
- Mouillage des Huttes B : 6/7
- Mouillage de Soubregeon : 2/4

Sachant que le port paie une redevance (en 2019 : 80€ / corps-mort) versée à la DGFIP (Direction Générale de Finances Publiques), M. Charlet propose d'envisager la suppression du mouillage de Soubregeon.

**- Laverie et produits divers (arrêté au 30/09/2019) :**

Laverie : **4 761.50€ TTC** (contre 5 351.50€ TTC du 01/01/18 au 30/09/18)

⇒ Problèmes de pannes des machines de 6kgs et 9kgs durant une période de la saison.

M. Mouclier précise que les machines sont vieillissantes (installées en 2006) et tombent en panne de plus en plus régulièrement. Les frais de réparation sont donc de plus en plus importants.

Frais de réparation en 2019 : environ 1 600€ (entretien, changement de pièce, main d'œuvre)

Il propose alors d'envisager un autre fonctionnement : la mise en place d'une laverie professionnelle dont le matériel et la maintenance dépendraient d'une société.

Le port percevrait en compensation une rémunération calculée en fonction des recettes perçues par la société.

Cette proposition doit encore être étudiée.

Produits divers : **7 954.10 € TTC**

**Photocopies : 75.60 €**

**Produits Bio : 313.50 €**

**Produits publicitaires : 7 565.00 €**

*Polo (homme/femme) : 129 x 19€ = 2451€*

*Tee-Shirt (homme/femme) : 97 x 15€ = 1455€*

*Petit pavillon : 42 x 8€ = 336€*

*Grand Pavillon : 2 x 35€ = 70€*

*Mug finition émaillée : 166 x 9€ = 1494€*

*Mug fluo : 8 x 8€ = 64€*

*Livre : 13 x 14€ = 182€*

*Port-clé couleur : 50 x 4€ = 200€*

*Porte-clé décapsuleur : 19 x 5€ = 95€*

*Magnet : 23 x 3€ = 69€*

*Casquette adulte : 123 x 9€ = 1107€*

*Casquette enfant : 6 x 7€ = 42€*

Un nouveau produit est en vente depuis début octobre : gobelet plastique réutilisable (tarif : 1€)

Pour les stocks restants, M. Charlet propose de baisser les tarifs des tee-shirts et polos :

Tee-Shirt : 10€ TTC

Polo : 15€ TTC

L'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis favorable à cette proposition (proposition qui doit encore être validée par le conseil municipal).

### **1.3. Libération d'emplacement 2019**

*Comme les années passées, les plaisanciers, qui le souhaitent, ont pu libérer leur emplacement et ainsi faire sortir leur bateau pour le stocker sur le parking à terre du port ou sur un emplacement de leur choix.*

*La durée minimum de cette sortie d'eau est de 6 semaines consécutives entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, ou de 2 mois consécutifs entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, ou de 3 mois (consécutifs ou non) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, dont 30 nuitées impératives entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août.*

*Une aide forfaitaire de 200€ en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, ainsi que la rétrocession pour la location de la place libérée leur seront versées en fin d'année.*

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Nombre de conventions signées</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
Montant encaissé grâce à ces places libérées par une convention de libération	21 906.85€	16 784.64€	16 534.29€	10 371.72€
Remboursement sous-location sur ces places	- 6 708.07€	- 4763.74€	- 5 367.37€	- 2 736.57€
Remboursement aide forfaitaire	- 5 400.00€	- 4 600.00€	- 4 200.00€	- 3 000.00€
Montant encaissé Stationnement Parking à terre	847.52€	827.94€	424.61€	625.25€
<b>Total Restant pour le port</b>	<b>10 646.30€</b>	<b>8 248.84€</b>	<b>7 391.53€</b>	<b>5 260.40€</b>

## 1.4. Remboursement sous-location 2019

	2017	2018	2019
Montant reversé aux plaisanciers ayant signé une convention de libération :		5 367.37€	2 736.57€
Montant reversé aux autres plaisanciers :		21 631.65€	16 350.00€
Montant total reversé aux plaisanciers :	30 009.24€	26 999.02€	19 086.57€
Remboursement aide forfaitaire :	4 600.00€	4 200.00€	3 000.00€
Remboursement total :	34 609.24€	31 199.02€	22 086.57€

## 1.5. Manifestations organisées durant la saison

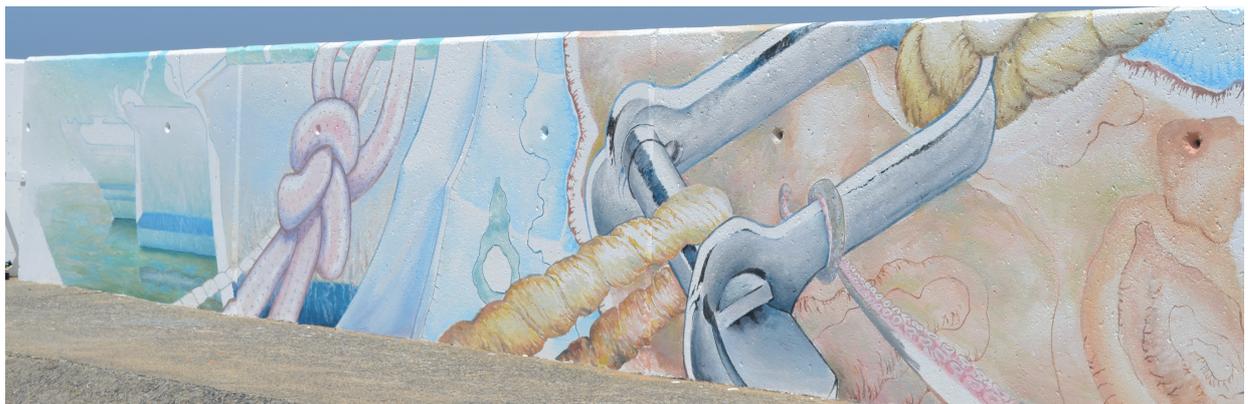
### 1.5.1. Le port fête ses 30 ans – le 9 juin 2019

Diverses animations ont été organisées :

#### Animations terrestres :

- Réalisation d'une fresque (sur le muret proche de l'aire de carénage).

Prestataire : M. Belembert Marc



- Exposition photos relative à la construction du port (sur les murs du bloc sanitaire côté capitainerie).

Mise en place par les associations APPSD (Association des Plaisanciers du Port de Saint-Denis) et l'OPC (Oléron Photo Club)



Face au succès de cette exposition, M. Barbier propose de ne pas la retirer et donc de la laisser jusqu'à nouvel ordre.

- Marché d'artisans locaux.

- Stands des associations : APPSD / APA (Amicale des pêcheurs d'Antioche) / AIDA (Association Initiatives Dyonisiennes pour l'Avenir) / AREPMAREF (archéologie sous-marine) / IODDE (Ile d'Oléron Développement Durable Environnement) / ECHO-MER / YCO (école de voile)
- Balade éco-citoyenne organisée par ECHO-MER.



### Animations nautiques :

- Sortie dépôt de gerbe en mer avec la SNSM.
- Initiations et régates de kayak et paddle individuel et collectif avec « SUR UNE ILE » et « SALICORNE ».
- Sorties en catamaran avec « AZUL'ILE ».
- Navigation en optimist avec « YCO ».
- Initiations et démonstration à la godille avec « VOILE TRADITIONNELLE ».



- Baptêmes de plongée avec « APNEE » et « APS ».



### Animations musicales : « Samba IO », « Mammzel'Fanie », « Chorale Ephémère »



## **1.5.2. Expédition 7<sup>ème</sup> Continent – du 19 au 22 juillet 2019**

### **A propos des expéditions 7<sup>ème</sup> Continent :**

*Une URGENCE partagée : comprendre et réduire la pollution plastique pour une planète préservée.*

*Expédition 7<sup>e</sup> Continent œuvre pour un océan préservé en combinant des savoir-faire scientifiques, pédagogiques, médiatiques structurées autour d'un engagement commun par l'action et les solutions.*

*Elles ont pour objectif de faire connaître plus en détail l'ampleur de cette pollution, de jouer un rôle de sensibilisation auprès du public.*

Le bateau « 7<sup>ème</sup> Continent » a donc fait escale dans notre port les nuits du 19 au 22 juillet 2019.



## **1.5.3. Rassemblement de voiliers traditionnels – le 29 août 2019**

Tous les 2 ans, un rassemblement de voiliers est organisé par le PNCM (Patrimoine Navigant en Charente-Maritime).



## **1.5.4. « Lola » fête ses 100 ans – le 29 septembre 2019**

*« Lola » a été construite en 1919 au chantier Nipper dans le port de Skagen tout au nord du Danemark. C'est un des premiers bateaux à voile à recevoir un moteur d'origine. Ce type de bateau rapide est appelé "hajkutter".*

*Dans les années soixante-dix, regréee en cotre aurique en respectant son caractère authentique, elle commence une carrière de charter aux Pays-Bas. Régulièrement entretenue et remise complètement à neuf en 2011, Lola poursuit maintenant ses activités en Atlantique.*

*« Lola » est construite entièrement en bois. Le chêne, le sapin rouge du Nord, le padouk et le pin d'Orégon, les roofs et les espars massifs, les poulies de frêne et la grand-voile de belle taille contribuent à son aspect traditionnel.*

*Longueur HT : 22.30m / Longueur de coque : 17.27m*

*Maître bau : 4.60m / Tirant d'eau : 2.00m / Déplacement : 41 tonnes*

*Surface de voilure maxi au près : 208m<sup>2</sup> / Gréement : Côte aurique / Moteur : Perkins Sabre 130 cv*

*Accueil : 16 pers. (12 passagers, 4 équipiers)*

*Port d'attache : Saint-Denis d'Oléron*



Mme Margot Peeters et M. Jean-François Garenne, les propriétaires, ont donc souhaité fêter l'anniversaire de « LOLA » le 29 septembre 2019. Ce fut une réelle réussite !!!



## II. PRÉVISIONS TRAVAUX 2019/2020

### 2.1. Travaux effectués en 2019

- Changement des bornes Wifi : nouveau réseau « LE PHARE »
- Démontage de la panne professionnelle pour curage de la souille. Changement de 2 flotteurs détériorés puis remise en place.
- Réfection de catways supplémentaires sur petit bassin.
- Mise en place de nouveaux supports sur portillon d'accès passerelle (8) et mise en place d'amortisseurs anti-bruit.
- Remplacement de 3 catways de 9m par des catways de 10m sur la panne K.
- Changement des bandes de roulement de guidage et des rouleaux de passerelle.
- Nettoyage de la toiture de la capitainerie.
- Peinture muret digue Est.
- Ravalement et peinture des façades de la capitainerie et du bloc sanitaire.
- Travaux divers de maintenance (nettoyage haute pression de la cale et des pontons, contrôle, vérification etc...)

### 2.2. Travaux à envisager

- Agrandissement parking à terre

Le parking à terre répond à différentes demandes :

- . Stationnement sur cette zone et utilisation de la cale de mise à l'eau à la journée,
- . Stationnement à l'occasion des libérations d'emplacements, ou pour l'hivernage du bateau,
- . Stationnement le temps d'une vente...

M. Charlet propose d'en agrandir la surface.



C'est très simple ! Suivez ces 4 étapes :



1. Activez le Wifi et recherchez le réseau «Le\_Phare».



2. Ouvrez votre navigateur Internet et tapez n'importe quelle adresse de site web. Vous êtes automatiquement redirigé(e) vers le portail d'accès.


3. Choisissez «Inscription», inscrivez votre email et un mot de passe, acceptez les conditions générales, choisissez de recevoir les offres partenaires puis cliquez sur «Accéder à Internet»

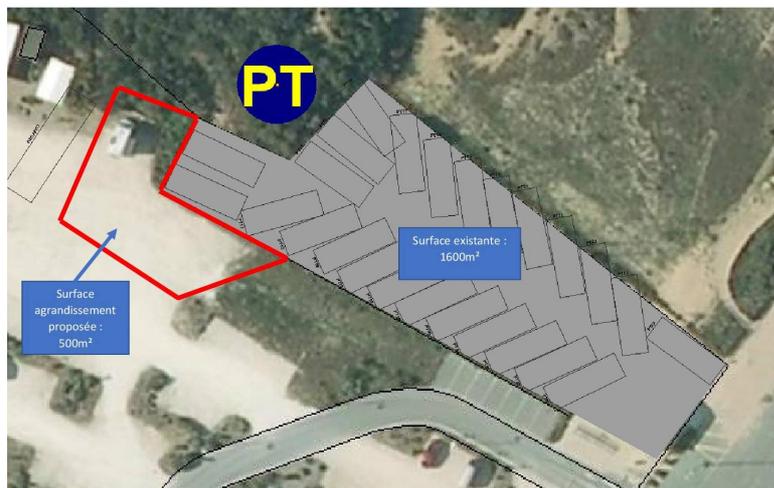


4. Vous avez reçu un email, cliquez sur le lien qu'il contient dans un délai de 15 minutes pour activer définitivement votre accès au réseau LE PHARE.

Cela nécessiterait la création d'une clôture de 100 mètres en panneaux rigides avec poteaux scellés, ainsi qu'un terrassement en calcaire.

Le coût approximatif de ces travaux serait d'environ 10 000€.

Une demande doit être faite au préalable à l'inspectrice des sites ainsi qu'à l'architecte des Bâtiments de France.



- Changement de catways de 9m en catways de 10m sur la panne K

Nombre de catways de 10m sur la panne K déjà mis en place : 9

Nombre de catways de 9m restants : 3

### III. TARIFS 2020

M. Le Maire annonce une inflation d'environ 1% et propose donc une augmentation des tarifs du port à la même échelle, soit de 1%.

M. Biteau le remercie pour la modération de sa proposition. Il fait remarquer que les comptes administratifs de l'année passée ont fait apparaître un excédent de fonctionnement de 170.000€ dont 130.000 reportés en investissement et que les usagers ne comprendraient pas une hausse plus importante.

Après réflexion et consultation, l'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis favorable à cette proposition.

M. Mouclier précise qu'il faut tout de même penser aux travaux, investissements qui ne peuvent être faits pour le moment faute de moyens (diagnostic environnemental de l'aire de carénage, diagnostic des pieux, changement toiture de la capitainerie, achat d'un navire de servitude, changement du logiciel de la barrière, changement du système de vidéosurveillance, changement de l'escalier de la base nautique, réfection chaussée et parkings, réfection de la cale de mise à l'eau, changement du ponton carburant...).

M. Biteau fait remarquer que cette liste ne comporte aucun ordre de priorité. Il souligne le fait que les usagers ne sont pas contre une hausse des tarifs si elle est expliquée et justifiée, comme cela a déjà été le cas pour le ponton de la cale.

M. Louis propose donc qu'un programme soit établi sur plusieurs années (par exemple 5 ans) afin de prévoir progressivement ces dépenses.

### V. QUESTIONS DIVERSES

1. M. Mouclier cite quelques incidents qui se sont déroulés sur le port cette année :
  - un véhicule rayé sur parking Nord,
  - un moteur volé sur le mouillage des Alises,
  - sur la panne B : un safran d'abimé et un vol de bumpers,
  - plusieurs vols de casiers.
2. M. Louis dit qu'il faudrait communiquer sur l'interdiction d'utiliser des trottinettes électriques sur les pontons car leur utilisation est beaucoup trop dangereuse.
3. M. Barbier souligne que certains plaisanciers n'appliquent pas la réglementation relative aux moteurs.

Rappel de la réglementation : Article 8 du règlement de police et d'exploitation du port :

*« Les navires ne peuvent être amarrés qu'aux ouvrages d'amarrage disposés à cet effet dans le port, le moteur en position basse du 15 juin au 15 septembre de chaque année. »*

4. M. Biteau demande à M. le Maire s'il envisage de convoquer le prochain Conseil portuaire avant les élections municipales. Les représentants des usagers le souhaiteraient car les comptes administratifs seront terminés et le budget prévisionnel préparé.

M. le Maire répond qu'il y est favorable et demande à M. Mouclier de l'intégrer dans le calendrier.

5. M. Charlet présente la demande d'un plaisancier ayant résilié son emplacement fin juillet 2019. Le client demande l'exonération des deux mois dus après la résiliation (son emplacement ayant été reloué durant l'été).

Rappel de la réglementation : Article 11 des clauses et conditions générales :

*« Le renouvellement du contrat annuel se fera par tacite reconduction. Deux mois avant la fin du contrat, l'usager ou la Commune se réservent le droit d'annuler celui-ci par lettre recommandée. En cas d'annulation de contrat en cours d'année, seuls les deux mois suivants la date d'abandon du poste seront dus. »*

L'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis défavorable à cette demande et confirme donc que les deux mois suivant la résiliation sont dus.

6. M. Mouclier présente la demande d'un plaisancier dont le père, qui s'était inscrit sur la liste d'attente en 2017, est décédé.

Son fils demande la possibilité de reprendre l'inscription de son père à son nom (cela lui permettrait de conserver l'antériorité de l'inscription).

L'ensemble des membres du conseil portuaire donne un avis défavorable à cette demande.

Le demandeur devra donc, s'il le souhaite, s'inscrire sur la liste d'attente en s'acquittant des frais d'inscription.

7. M. Biteau relate un incident qui aurait pu être dramatique cet été, aux abords de la cale de mise à l'eau, entre un engin de manutention et des enfants.

Il suggère de peindre des bandes jaunes et noires en haut de la cale pour signaler une zone de danger et mettre en place une signalétique visible par tous les promeneurs, pour restreindre l'accès de celle-ci aux seuls utilisateurs.

8. Les sociétés GSM, DTM et Granulats Ouest extraient depuis plusieurs années des granulats dans des concessions marines situées au large du Pertuis d'Antioche.

M. Le Maire présente la demande de ces 3 sociétés de prolongation d'extraction sur ces gisements afin de poursuivre l'exploitation actuelle.

M. Le Maire précise qu'il donnera un avis défavorable à ce renouvellement.

9. M. Biteau évoque un point qui n'a pas été mis à l'ordre du jour : le passeport escale.

Des discussions qui s'ensuivent, il ressort que le port de St Denis possède déjà des atouts indéniables pour l'accueil des plaisanciers extérieurs. Il est déjà plébiscité pour sa qualité d'accueil et son avantage de la troisième nuit gratuite (valable pour tout nouveau séjour d'une durée minimale de 3 nuits consécutives), ce qu'offrent très peu de ports.

S'agissant des plaisanciers de St Denis qui en bénéficieraient, la conservation de la rétrocession pour la libération de place et le cumul avec le passeport seraient difficilement envisageables sauf à les rendre financièrement déficitaires pour le port.

Le Conseil portuaire estime donc que l'intérêt financier pour le port et l'avantage qu'en tireraient les plaisanciers de St Denis ne sont pas suffisamment probants et qu'une analyse plus approfondie est nécessaire en prenant en compte le surcoût de gestion qui en résulterait.

Fin de la séance à 18h15

**30<sup>ème</sup> Anniversaire**

**DIMANCHE 9 JUIN**

**PORT DE ST-DENIS D'OLÉRON**

46°02'11"-00"22"1N  
17°22'11"-00"22"1W

**1989-2019**

**10H - 19H**

EXPOSITION 30 ANS DU PORT  
STANDS DES ASSOCIATIONS  
BATEAUX DE COURSE VISITABLES  
AMBIANCE MUSICALE  
11H SORTIE DÉPÔT DE GERBE EN MER  
14H ANIMATIONS NAUTIQUES  
17H30 BALADE ÉCOCITOYENNE

**Fleuves Iles & Pertuis**

**FIP 2019**

du 27 au 31 Août 2019

le 27. La Rochelle - Vieux port  
le 28. St Martin de Ré  
le 29. St Denis d'Oléron  
le 30. Soubise  
le 31. Chétou d'Oléron

Ne peut être sur les voies publiques

Navigation et Rassemblements de Voiliers Traditionnels organisés par PNCM avec le soutien de

**1919 - 2019**

**LOLA A 100 ANS !**

28 Septembre 2019  
Port de St Denis d'Oléron

**À partir de 14h30**  
Projection films et images historiques  
Exposition histoire de Lola  
Initiation godille et petites voiles  
Rassemblement de voiliers traditionnels  
Animation musicale  
Initiation sextant  
Expositions peintures

**Venez fêter avec nous les 100 ans de Lola of Skagen !**

Bonne humeur, musique, et voiles du siècle dernier !

Pour tout renseignements et informations :  
voile.traditionnelle@orange.fr - 06 04 02 87 42 / 05 46 75 74 08 www.voiletraditionnelle.com